



**Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre
des Députés**

Luxembourg, le 8 mai 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias.

Nordlicht TV a fêté l'année dernière ses 25 ans d'existence et garantit ainsi depuis 25 ans un service public – non seulement pour le nord du pays mais aussi pour des communes comme Mersch, Colmar-Berg, Larochette ou Beaufort, qui soutiennent son travail. Nordlicht TV est par ailleurs diffusé dans l'ensemble du pays et ses programmes sont accessibles en ligne.

Nordlicht TV reçoit depuis 2018 une subvention du Gouvernement, mais n'a pas eu la chance jusqu'à présent de profiter d'une convention pluriannuelle fixant le montant de l'aide financière annuelle accordée par le Gouvernement, comme c'est le cas pour d'autres médias. La signature d'une telle convention contribuerait grandement à augmenter la sécurité de planification, notamment financière, de Nordlicht TV.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Communications et des Médias :

- Est-ce que Nordlicht TV pourrait bénéficier d'une telle convention ?
 - Dans la négative, quelles sont les raisons derrière cette décision ?
- Sur quels critères est-ce que Monsieur le Ministre décide de l'octroi d'une convention avec un média ?
- Est-ce que Monsieur le Ministre serait prêt à conclure une convention avec Nordlicht TV, qui remplit un certain service public non seulement pour le nord mais aussi pour l'ensemble du pays, de façon à garantir sa sécurité de planification, notamment financière, pour les années à venir ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Martine Hansen
Députée